

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département du NORD
Arrondissement du LILLE
Commune de TEMPLEMARS**

Arrêté n° 38-2026 G

Nous, Maire de Templemars,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,
Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints et 5 conseillers délégués.

ARRETONS

Article 1 : A compter du 15 Avril 2026, délégation de fonction est donnée à Monsieur VANUXEM Frédéric, 8^{ème} adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions ayant trait à la culture, histoire et patrimoine.

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Templemars le 02/04/2026

**Le Maire,
P.H DESMETTRE**

Notifié à l'intéressé le

